



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

CG/PK

P.V. FI 41

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 02 juin 2017

Ordre du jour :

Présentation de l'évaluation du Conseil national des finances publiques (CNFP) à l'occasion du Programme de stabilité et de croissance sur la période 2017 à 2021

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant Mme Joëlle Elvinger, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten remplaçant M. Alex Bodry, M. Franz Fayot, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Yves Nosbusch, Président du CNFP
M. Marc Wagener, membre du CNFP
Mme Jill Thinnès, Mme Anouk Schroeder, secrétariat du CNFP
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

Le Président du CNFP présente l'évaluation des finances publiques à l'occasion du Programme de stabilité et de croissance 2017-2021 (PSC 2017) sur base de la présentation reprise en annexe.

En réponse aux questions des membres de la Commission, il apporte les précisions suivantes :

- Vu que la dernière note de conjoncture (NDC 1-17) du STATEC a été publiée le 30 mai 2017, ses chiffres n'ont pas pu être pris en compte dans la présente évaluation qui se base sur les chiffres du PSC 2017. Ce dernier table sur une croissance du PIB de 4,4% pour l'année 2017 et de 5,2% pour 2018, alors que ces pourcentages passent à 4,8% pour ces deux années dans la NDC 1-17. Il pourrait être remédié à un tel décalage par le biais d'un rapprochement des calendriers de publication des différents documents en question.
- Un membre du groupe parlementaire LSAP revient à une question parlementaire qu'il avait posée en 2016 (QP n°2308) au sujet d'une modélisation plus précise des prévisions

de croissance luxembourgeoises et d'une collaboration plus étroite entre les différentes institutions concernées par l'établissement de ces prévisions.

Le Président du CNFP signale que le CNFP est en dialogue avec le STATEC dans le cadre des méthodologies de modélisation et de prévision.

- La limite de la dette brute de 60% du PIB est probablement moins appropriée pour les Etats de taille plus réduite dont l'économie présente des caractéristiques plus volatiles. Il serait intéressant d'établir le seuil d'endettement maximal « soutenable » ou tolérable du Luxembourg.
- L'OMT minimal est calculé par la Commission européenne sur base d'une formule mathématique identique pour l'ensemble des pays de la zone euro. Cette formule se base sur les projections démographiques d'Eurostat déterminées pour chaque pays, ainsi que sur l'hypothèse d'un solde budgétaire visant à stabiliser la dette à 60% du PIB.

Luxembourg, le 13 juin 2017

Le secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
Eugène Berger

Annexe:

Présentation de l'évaluation des finances publiques à l'occasion du Programme de stabilité et de croissance 2017-2021